

## L'offre financière de Solid'R Vie s'élargit

### Le pilotage ISR : une solution pour traverser la crise ?

«Les produits ISR pourraient [...] contribuer à restaurer quelque peu la confiance dans l'économie en mettant en exergue le bénéfice social ou environnemental du placement. Car l'ISR peut être considéré comme un concept d'avenir.<sup>(1)</sup> »

L'ASAC-FAPES est riche d'une histoire et d'un projet associatif qui portent la marque d'une conception avant-gardiste de l'assurance et d'une relation sincère et loyale avec ses adhérents. A chaque instant, l'ASAC-FAPES sauvegarde leurs intérêts et améliore la qualité de son offre d'assurances et de services.

Dans cet esprit, 9 nouveaux fonds ont été sélectionnés pour compléter l'offre Solid'R Vie ASAC-FAPES<sup>(2)</sup>, contrat souscrit auprès d'e-cie vie (Groupe Generali).

### L'assurance vie en 3D - Une triple "dimension Environnementale, Sociale et de Gouvernance d'entreprises" (ESG)

En sélectionnant avec soin les différents fonds qui composent Solid'R Vie, l'ASAC-FAPES vous propose exclusivement des supports d'investissement responsable et durable dans des sociétés qui adoptent des comportements raisonnés environnementaux, sociaux et de gouvernance conforme à l'éthique du socialement utile.

Tous les fonds en unités de compte ces intègrent des critères extra-financiers qui permettent d'apporter aux investisseurs une évaluation plus fine des entreprises, créatrices de forte valeur à long terme :

- ➔ **l'environnement** (respect des normes, gestion des risques des ressources naturelles, efficacité énergétique, consommation d'eau, impacts environnementaux des produits et des services, etc.),
- ➔ **la politique sociale** (gestion des carrières, formation, employabilité, non discrimination et recrutement, etc.),
- ➔ **la gouvernance** (équilibre des pouvoirs, engagement et action du Conseil d'Administration, efficacité de l'audit et des mécanismes de contrôle, lutte contre le blanchiment, etc.),

Ainsi, leur prise en compte devient une des principales composantes de la valeur boursière des entreprises.

### La gestion ISR : une meilleure gestion du risque ?

L'Investissement Socialement Responsable et socialement utile tient compte d'éléments hors « bilans ». Il permet d'anticiper d'avantage l'avenir et c'est bien là, le secret d'un investissement réussi.

Les critères de sélection sur lesquels repose la responsabilité ESG (Environnemental, social, gouvernance) des différents fonds sont complémentaires des critères financiers classiques. Ils se conjuguent aussi avec la recherche de la performance sur le moyen/long terme dans la mesure où ils s'appuient sur un développement répondant aux exigences du présent tout en anticipant et contribuant aux besoins des générations futures.

Chacun, dans cette offre diversifiée pourra choisir d'investir en fonction des valeurs auxquelles il adhère, des choix et des convictions qui lui sont propres.

<sup>1</sup> Avis présenté au Conseil économique, social et environnemental européen en avril 2009 par Marcel Fresse sous le titre « L'assurance vie: protection individuelle et financement du développement économique »

<sup>2</sup> Assurance vie multisupport souscrite par l'ASAC et proposé par FAPES Diffusion courtier associatif dédié à la distribution et la gestion administrative des contrats souscrits par ASAC-FAPES. Ces produits sont caractérisés par la sécurité des fonds en euros, la régularité de leurs performances, la légèreté de leurs frais, leur souplesse, leur accessibilité et par la diversité des véhicules financiers proposés..

### Contact :

➔ [contactpresse@fapes-diffusion.fr](mailto:contactpresse@fapes-diffusion.fr)

# Solid'R Vie

## Descriptif des supports (Annexe 4)

### L'univers financier de Solid'R Vie :

Solid'R Vie vous propose des supports d'investissement responsable et durable qui sélectionnent des valeurs en fonction de leur comportement Environnemental, Social ou de Gouvernance.

Tous les fonds en unités de compte intègrent des critères extra-financiers comme la prise en compte de l'environnement (respect des normes, gestion des risques et des ressources naturelles, efficacité énergétique, consommation d'eau, impacts environnementaux des produits et des services, etc), de la politique sociale (gestion des carrières, formation, employabilité et non discrimination, etc.) ou de la gouvernance (équilibre des pouvoirs et efficacité du Conseil d'Administration, efficacité de l'audit et des mécanismes de contrôle, lutte contre le blanchiment, etc) des entreprises.

Les fonds proposés connaissent les évolutions et les aléas des marchés financiers. Chaque adhérent devra donc être attentif au niveau de risque qu'il accepte de prendre au regard de son propre profil d'épargne dans les choix de fonds et d'équilibrer ses investissements avec le fonds sécuritaire en euros.

*Chacun, dans cette offre diversifiée pourra choisir d'investir en fonction des valeurs auxquelles il adhère, des choix et des convictions qui lui sont propres.*

#### ATOUT VALEURS DURABLES (CA AM - I DE AM)

FR0000991424

L'objectif de gestion du FCP est identique à celui de l'OPCVM maître à savoir d'obtenir une performance financière supérieure ou égale à celle de l'indice MSCI Europe, en investissant dans les titres de sociétés sélectionnées en tenant compte de critères liés au développement durable.

L'actif du fonds est investi en totalité et en permanence en parts du FCP maître CAAM ACTIONS DURABLES et accessoirement en liquidités.

Rappel de la stratégie d'investissement du fonds maître : La gestion du portefeuille est orientée vers les actions des sociétés cotées de la communauté européenne. Elle répond aux principes de l'investissement socialement responsable (ISR), qui se caractérise par l'intégration de critères extra-financiers (sociaux, environnementaux et de gouvernance d'entreprise), en complément des critères financiers traditionnels dans les processus d'analyse et de sélection de valeurs.

Le processus d'investissement du FCP repose sur la conjugaison de deux expertises : d'une part, une analyse ISR rigoureuse, d'autre part, une construction de portefeuille disciplinée, centrée sur la seule sélection de valeurs, elle-même basée prioritairement sur le résultat de l'analyse ISR.

Le FCP a vocation à être exposée à 100% de l'actif net au marché des actions de la communauté européenne avec un minimum de 75% et un maximum de 110%, le solde des liquidités étant exposé au moyen de produits dérivés.

#### BGF NEW ENERGY EUR E (Blackrock Im)

LU0171290074

Le Compartiment investit à l'échelle mondiale au moins 70% du total de son actif net dans des actions de sociétés exerçant la majeure partie de leurs activités économiques dans les secteurs des énergies alternatives et des technologies de l'énergie.

Une attention toute particulière est accordée aux technologies énergies renouvelables, de l'industrie automobile, de la production d'énergie sur site, du stockage et du développement de l'énergie.

#### CAAM FDS CLEAN PLANET C CAP - (CAAM - I DE AM)

LU0248702606

L'objectif de ce Compartiment est d'obtenir une croissance du capital la plus forte possible. L'indice MSCI World constitue l'indice de référence du Compartiment.

Il investit au moins deux tiers de ses actifs dans des actions de sociétés sélectionnées en fonction de leurs caractéristiques environnementales et financières.

Les critères appliqués par le Gestionnaire d'investissement sont ceux utilisés par InnoVest Strategic Value Advisor, société d'études et d'analyses des performances environnementales qui s'appuie sur

l'outil de notation ECO-VALUE 21™. Celle-ci fournit notamment aux sociétés d'investissement une base de données classant les entreprises en fonction de leur capacité à combiner compétitivité et gestion des risques environnementaux et de leurs impacts.

#### CHOIX SOLIDAIRE (Ecofi Investissements)

FR0010177899

La SICAV a pour objectif de battre son indicateur de référence (Livret A + 1,50%) par une allocation diversifiée en actions et produits de taux sélectionnés en considération de critères éthiques.

Le portefeuille est largement diversifié et directement exposé aux principaux risques des marchés financiers. La performance effective de la SICAV évolue donc de façon très différente de celle d'un placement à taux fixe.

Au sein de la SICAV CHOIX SOLIDAIRE, la priorité est donnée aux émetteurs particulièrement respectueux de la gestion des ressources humaines, de l'environnement, des relations clients/fournisseurs et des droits de l'homme.

La SICAV a pour particularité de contribuer à la dotation en moyens financiers de personnes morales françaises ou européennes non cotées ayant la qualité d'acteur solidaire. Il peut s'agir notamment d'organismes distribuant du microcrédit, d'entreprises qui privilégient la réinsertion de personnes handicapées ou en situation de grande exclusion, ou encore de maisons de retraites à but non lucratif. Ces investissements solidaires représentent en permanence entre 5% et 10% du portefeuille ; la part des émetteurs français représente quant à elle au moins 5% de l'encours de la SICAV.

#### CONFIANCE SOLIDAIRE (Ecofi Investissements)

FR0010515601

Le fonds a pour objectif de battre son indicateur de référence (EONIA capitalisé OIS + 0,30%) par une allocation en OPCVM et produits de taux sélectionnés en considération de critères éthiques.

Le portefeuille est investi en obligations, titres de créances négociables et instruments du marché monétaire libellés en euros émis par des Etats de la Zone Euro ou par des entreprises privées. Au moment de l'acquisition des titres, les émetteurs doivent bénéficier d'une notation délivrée par l'agence Standard & Poor's, ou une agence équivalente, ne pouvant être inférieure à BBB-. La part des émetteurs dont la notation est inférieure à BBB- ou est inexistante, est en permanence plafonnée à 10% de l'actif, que la notation ou l'absence de notation ait existé au moment de l'investissement ou résulte d'une révision à la baisse du rating.

Le fonds a pour particularité de contribuer à la dotation en moyens financiers de personnes morales françaises ou européennes non cotées ayant la qualité d'acteurs solidaires (agrément préfectoral spécifique). A titre illustratif, il peut s'agir notamment d'organismes distribuant du microcrédit, d'entreprises qui privilégient la réinsertion de personnes handicapées ou en situation de grande

**Nouveau**

**Nouveau**

exclusion, ou encore de maisons de retraites à but non lucratif. Ces investissements solidaires représentent en permanence au moins 5% et au plus 10% du portefeuille. Ces investissements sont généralement réalisés en titres non cotés et non notés. Leur liquidité est faible. La rémunération exigée tient compte de l'objectif social de ces entreprises solidaires et pourra donc être inférieure à celle du marché. La part des émetteurs français visés à l'article L. 3332-17-1 du code du travail représente quant à elle au moins 5% de l'encours du FCP.

#### **DEXIA SUSTAINABLE EMU CLASSIC CAP (Dexia Asset Management)** **BE0174192774**

L'objectif du compartiment est de faire bénéficier l'actionnaire de l'évolution des marchés d'actions de la Zone Euro au travers de titres de sociétés sélectionnées par le gestionnaire, sur la base de leur rentabilité attendue et de critères socialement responsables ou durables.

Le principe de sélection est associé à l'exclusion de toute activité ne respectant pas les principes du Global Compact des Nations Unies et porte une attention particulière sur toute activité liée aux secteurs suivants : armement, tabac, alcool, jeux de hasard, énergie nucléaire, pornographie, test sur les animaux, OGM, et activités sous régimes totalitaires.

Les actifs de ce compartiment seront investis principalement en actions et/ou en valeurs mobilières assimilables aux actions telles que par exemple certificats d'investissement, warrants.

Accessoirement, les actifs du compartiment pourront également être placés en instruments du marché monétaire, dépôts et/ou liquidités. Les éventuels placements en parts d'organismes de placement collectif ne représenteront pas plus de 10% des actifs du compartiment. Le compartiment pourra également avoir recours, dans le respect des règles légales en vigueur, à l'utilisation de produits dérivés, comme par exemple des options, des futures et des opérations de change et ce, tant dans un but d'investissement que dans un but de couverture.

#### **DEXIA SUSTAINABLE WORLD CLASSIC CAP (Dexia Asset Management)** **BE0946893766**

L'objectif du compartiment est de faire bénéficier l'actionnaire de l'évolution des marchés d'actions mondiaux au travers de titres de sociétés sélectionnées par le gestionnaire, sur la base de leur rentabilité attendue et de critères socialement responsables ou durables, avec une attention particulière pour les critères sociaux.

Les actifs de ce compartiment seront investis principalement en actions et/ou en valeurs mobilières assimilables aux actions émises par des sociétés ayant leur siège ou leur activité économique prépondérante dans un pays de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE).

La sélection des valeurs se base sur des analyses économique-financières ainsi que des considérations sociales, environnementales et éthiques, avec une attention particulière pour les critères sociaux. Accessoirement, les actifs du compartiment pourront également être placés en instruments du marché monétaire, dépôts et/ou liquidités. Les éventuels placements en parts d'organismes de placement collectif ne représenteront pas plus de 10% des actifs du compartiment. Le compartiment pourra également avoir recours, dans le respect des règles légales en vigueur, à l'utilisation de produits dérivés, comme par exemple des options, des futures et des opérations de change et ce, tant dans un but d'investissement que dans un but de couverture.

Si la composition du portefeuille doit respecter des règles et limites générales prescrites par la loi ou les statuts, il n'en reste pas moins qu'une concentration de risques peut se produire dans des catégories d'actifs et/ou dans des secteurs géographiques plus restreints.

L'investisseur doit être conscient du fait que ces types de produits dérivés sont plus volatils que les instruments sous-jacents.

#### **ECOSPHERE EUROPE (Edmond de Rothschild AM)** **FR0010509810**

L'objectif du FCP est de participer aux thématiques environnementales, en sélectionnant discrétionnairement des valeurs majoritairement de la Communauté Européenne, Islande et Norvège, intervenant notamment dans les énergies alternatives et renouvelables (solaire, hydraulique, éolien, biomasse, nucléaire, piles à combustibles), la lutte contre l'effet de serre et le réchauffement climatique.

La gestion du FCP vise à obtenir une performance supérieure à l'indice DJ Stoxx 600 (en Euros).

La gestion du FCP n'étant pas indiciaire, la performance du FCP pourra s'éloigner sensiblement de l'indicateur de référence qui n'est qu'un indicateur de comparaison.

La sélection de l'univers d'investissement repose sur l'utilisation de filtres quantitatifs permettant de définir les valeurs qui seront considérées comme admissibles et feront l'objet d'analyses complémentaires. L'univers des titres dans lequel le FCP est investi porte sur des actions sans restriction de capitalisations.

#### **ENERGIES RENOUVELABLES (Palatine Asset Management)** **FR0010244160**

L'OPCVM vise à permettre aux porteurs d'obtenir une performance de leurs placements par une gestion discrétionnaire orientée sur les sociétés produisant ou utilisant des énergies renouvelables (hydroélectricité, géothermie, hydrogène, biomasse, énergie solaire, marémotrice, éolienne, nucléaire,...) et accessoirement de toute société impliquée dans les économies d'énergie, la production ou l'utilisation d'énergies non renouvelables pouvant se substituer au pétrole, ou la préservation de l'environnement.

Le secteur des énergies renouvelables ne disposant pas d'une gamme d'indices spécifiques aisément accessible, l'indicateur de référence retenu est l'indice MSCI World Energy. L'OPCVM n'est ni indiciaire ni à référence indiciaire et l'indice ne constitue qu'un indicateur de comparaison a posteriori de la performance. Aucune corrélation avec l'indicateur n'est recherchée par la gestion ; par conséquent, le portefeuille ne suit pas la composition de l'indice et la performance du FCP peut s'éloigner durablement de celle de cet indicateur.

#### **EUROPE GOUVERNANCE (CAAM - I DE AM)** **FR0000285702**

L'objectif de la SICAV est d'obtenir une performance financière supérieure ou égale à celle de l'indice MSCI Europe, en investissant dans les titres de sociétés qui favorisent la notion de gouvernance d'entreprise.

La gestion du portefeuille est orientée vers les actions des sociétés cotées de la communauté européenne. Elle répond aux principes de l'investissement socialement responsable (ISR), qui se caractérise par l'intégration de critères extra-financiers, plus particulièrement de gouvernance d'entreprise, en complément des critères financiers traditionnels dans les processus d'analyse et de sélection de valeurs.

Le processus d'investissement de la SICAV repose sur la conjugaison de deux expertises : d'une part, une analyse ISR rigoureuse, d'autre part, une construction de portefeuille disciplinée, centrée sur la seule sélection de valeurs, elle-même basée prioritairement sur le résultat de l'analyse ISR.

#### **EUROSOCIETALE P (CAAM - I DE AM)** **FR0010458745**

L'objectif de la SICAV est d'obtenir une performance financière supérieure ou égale à celle de l'indice MSCI EMU, en investissant dans les titres de sociétés sélectionnées en tenant compte de critères liés au développement durable.

La gestion du portefeuille est orientée vers les actions des sociétés cotées de la communauté européenne. Elle répond aux principes de l'investissement socialement responsable (ISR), qui se caractérise par l'intégration de critères extra-financiers (sociaux, environnementaux et de gouvernance d'entreprise), en complément des critères financiers traditionnels dans les processus d'analyse et de sélection de valeurs.

Le processus d'investissement de la SICAV repose sur la conjugaison de deux expertises : d'une part, une analyse ISR rigoureuse, d'autre part, une construction de portefeuille disciplinée, centrée sur la seule sélection de valeurs, elle-même basée prioritairement sur le résultat de l'analyse ISR.

La SICAV a vocation à être exposée à 100% de l'actif net au marché des actions de la Zone Euro avec un minimum de 75% et un maximum de 110%, le solde des liquidités étant exposé au moyen de produits dérivés.

#### **FORTIS L FUND GREEN FUTURE C (Fortis Investment Management Lux)** **LU0251281332**

Ce compartiment investit essentiellement en actions d'entreprises dont les technologies, produits et services apportent des solutions aux problèmes environnementaux.

Le gestionnaire privilégiera les entreprises développant des technologies axées sur la préservation de l'eau, de l'air, des sols et de la biodiversité, telles que l'énergie solaire, l'énergie éolienne, les technologies de filtrage de l'eau, les technologies de décontamination et de biomasse.

Dans le choix de ces entreprises, il sélectionnera celles présentant le meilleur rapport entre niveau de durabilité et profil de risque. La sélection d'actions suit un processus rigoureux, qui permet de détecter les opportunités en matière de durabilité et les sociétés les mieux placées pour les exploiter. Le compartiment peut, sur base opportuniste, accessoirement investir dans d'autres instruments financiers.

#### **LIVING PLANET FUND A (UBS Global Asset Management)** **LU0169371266**

L'objectif poursuivi par le Compartiment consiste à réaliser une performance équivalente à celle des indices boursiers les plus représentatifs, tout en tenant compte à leur juste mesure de l'élément sauvegarde du capital, des aspects environnementaux et sociaux ainsi que de la liquidité des actifs. Conformément au principe de la diversification des risques, le Compartiment investira dans des actions et autres valeurs assimilées à des actions telles que des actions des sociétés coopératives et des certificats de participation (actions et droits attachés à des actions). Le Compartiment pourra acheter ou vendre des contrats à terme et des contrats d'option sur instruments financiers ou effectuer des opérations impliquant des options sur titres à des fins autres que de couverture.

Le Compartiment investira dans des sociétés ayant adopté une approche proactive à l'égard des problèmes environnementaux et sociaux et qui sont chefs de file dans leur secteur industriel. Elles seront évaluées sur la base d'une analyse financière traditionnelle au regard de leur potentiel économique et selon quatre séries d'indicateurs concernant la politique environnementale, les processus de production, le comportement social et le respect de normes externes certifiées.

Le Compartiment n'investira pas dans les actions ou produits similaires de sociétés impliquées<sup>(1)</sup> dans les activités commerciales de production d'armements et d'autres produits militaires, production et transformation du tabac, production d'alcool, jeux de hasard, production d'équipements nucléaires et ingénierie génétique<sup>(2)</sup>.

<sup>(1)</sup> si les produits financiers découlant de ces activités dépassent 10% de l'ensemble des produits consolidés

<sup>(2)</sup> sociétés recourant à la technologie génétique dans l'environnement (dans l'agriculture, par exemple).

#### **MACIF CROISSANCE DURABLE ET SOLIDAIRE C (Macif Gestion)** **FR0000983819**

L'objectif du fonds est d'obtenir à long terme une surperformance par rapport au Dow Jones Eurostoxx 50 grâce à l'utilisation de critères extra-financiers. Néanmoins, l'approche long terme dans laquelle s'inscrit l'objectif de gestion et l'utilisation de coefficients de sur ou sous pondération aux valeurs composant le portefeuille peuvent induire des écarts de performance avec l'indicateur de référence. Le fonds est exposé à 60% minimum aux actions de la Zone Euro. Les actifs de MACIF CROISSANCE DURABLE ET SOLIDAIRE sont sélectionnés selon des critères sociaux et sociétaux.

*Nouveau*

*Nouveau*

*Nouveau*

## **NATIXIS IMPACT ACT EURO R (C) (Natixis AM)** **FR000970840**

L'objectif de gestion du FCP Natixis ISR Actions vise à obtenir sur la durée minimum de placement recommandée, une performance supérieure à l'indice de référence MSCI EMU en Euros, en investissant dans des actions de sociétés de la Zone Euro alliant rentabilité financière et mise en œuvre d'une politique active en faveur du Développement Durable. Le FCP investit dans des valeurs dont les niveaux de capitalisation sont cohérents avec son indicateur de référence ; les poids respectifs des petites valeurs (capitalisation boursière inférieure à 3 milliards d'euros), moyennes valeurs (capitalisation boursière inférieure à 10 milliards d'euros) et grandes valeurs (capitalisation boursière supérieure à 10 milliards d'euros), peuvent néanmoins s'écarter sensiblement des niveaux de l'indicateur de référence sans que le poids des petites et moyennes capitalisations dépasse 50% de son actif net.

La stratégie d'investissement du FCP est qualifiée de gestion active. Le FCP est exposé en permanence et au minimum à 75% en actions émises et négociées sur les marchés réglementés des États de la Zone Euro et jusqu'à 120%.

La stratégie d'investissement de NATIXIS ISR ACTIONS s'appuie sur, dans un premier temps, un filtre de sélection, selon des critères de développement durable, et dans un deuxième temps sur une stratégie de sélection de valeurs.

Le FCP pourra également investir dans des titres intégrant des dérivés.

## **OFI MULTISELECT EUROPE SRI A EUR (OFI Asset Management)** **LU0185496469**

Le fonds investit principalement en actions, y compris en actions ordinaires, en obligations convertibles et en bons de souscription d'actions et d'obligations convertibles cotées ou négociées sur des marchés réglementés ou d'autres marchés réglementés en Autriche, en Belgique, en République Tchèque, au Danemark, en Finlande, en France, en Allemagne, en Grèce, en Hongrie, en Irlande, en Italie, au Luxembourg, aux Pays-Bas, en Norvège, en Pologne, au Portugal, en Espagne, en Suède, en Suisse, en Turquie, au Royaume-Uni. Les titres peuvent être libellés en euros ou dans une autre devise européenne. Les actifs du Compartiment seront principalement investis comme susvisé. En outre, le Compartiment peut, à titre accessoire, investir ses actifs dans des actions cotées sur d'autres marchés réglementés autres que ceux énumérés ci-dessus. Il est prévu que concernant les titres susvisés, ce Compartiment investira, à titre accessoire, dans de nouvelles émissions pour lesquelles une demande de cotation sur un marché réglementé sera introduite et obtenue dans un délai d'un an après l'émission conformément aux exigences exposées dans l'Annexe 1, section Directives et Restrictions d'Investissement du prospectus complet. Toutes les valeurs mobilières européennes composant le portefeuille de ce Compartiment ont été choisies selon des principes d'investissements responsables.

## **PERFORMANCE ENVIRONNEMENT A (Financière de Champlain)** **FR0010086520**

Le FCP a pour objectif d'obtenir un rendement supérieur à celui des marchés actions européens à moyen long terme, en profitant notamment de la dynamique des valeurs liées à l'environnement. L'investissement s'effectue dans des actions dont la visibilité est importante à moyen long terme, principalement dans des valeurs liées au secteur de l'environnement. La sélection des valeurs du portefeuille repose sur un examen approfondi de la société (perspectives de développement, commercialisation de nouveaux produits, structure financière) complété par des rencontres avec ses dirigeants.

La gestion est active avec différents seuils d'achat et de vente pour chaque titre. La zone géographique prépondérante sera la France. La gestion respecte le cadre réglementaire du PEA avec un investissement minimum de 75% de l'actif en actions de la communauté européenne.

Le portefeuille pourra également détenir des obligations convertibles des sociétés citées plus haut dans la limite de 10% de l'actif. L'investissement en OPCVM ne concerne que les OPCVM conformes aux normes européennes (respectant les dispositions de la directive 85/611/CE modifiée), de droit français ou européen et il est limité à 10% de l'actif. Le FCP pourra accessoirement souscrire des parts des FCP géré par Financière de Champlain. Le FCP pourra de manière ponctuelle effectuer des opérations de prêts et emprunts temporaire de titres, afin d'optimiser les revenus de l'OPCVM. Dans la limite de 5% de l'actif, le portefeuille pourra également détenir des parts de FCPR afin de profiter d'opportunités d'investissement qui pourraient se présenter dans quelque secteur que ce soit. Afin de se couvrir contre une baisse des marchés actions, le FCP pourra intervenir sur les marchés à terme ferme et conditionnels français. L'exposition aux marchés actions ne pourra toutefois être inférieure à 60%.

## **PERFORMANCE ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL (Financière de Champlain)** **FR0010378562**

Le FCP a pour objectif d'obtenir un rendement supérieur à celui des marchés actions internationaux à moyen long terme, en profitant notamment de la dynamique des valeurs liées à l'environnement. Le FCP n'a pas d'indicateur de référence car le processus de gestion est basé sur une sélection de titres par des critères fondamentaux en dehors de tout critère d'appartenance à un indice de marché. Aucun indice existant ne reflète exactement l'objectif de gestion. Toutefois, l'indice MSCI THE WORLD INDEX en euros (dividendes non réinvestis), indice représentatif des plus grandes valeurs des pays développés, pourra servir d'indicateur a posteriori de la performance. L'investissement s'effectue dans des actions dont la visibilité est importante à moyen long terme, principalement dans des valeurs liées au secteur de l'environnement. La sélection des valeurs du portefeuille repose sur un examen approfondi de la société (perspectives de développements, commercialisation de nouveaux produits, structure financière...) complété, par des rencontres avec ses dirigeants.

L'exposition aux marchés actions ne pourra être inférieure à 60%. Les titres sélectionnés pourront être des actions de sociétés de petites ou moyennes capitalisations et les investissements pourront concerner des pays émergents, la situation géographique et la capitalisation n'étant pas des critères discriminants dans le processus de sélection.

Dans le but d'atteindre son objectif de gestion, la gestion est active avec différents seuils d'achat et de vente pour chaque titre. Le portefeuille pourra également détenir des obligations convertibles des sociétés citées plus haut dans la limite de 10% de l'actif. L'investissement en OPCVM ne concerne que les OPCVM conformes aux normes européennes (respectant les dispositions de la directive 85/611/CE modifiée), de droits français ou européen et il est limité à 10% de l'actif.

Dans la limite de 5% de l'actif, le portefeuille pourra également détenir des parts de FCPR afin de profiter d'opportunités d'investissement qui pourraient se présenter dans quelque secteur que ce soit. Afin de se couvrir contre une baisse des marchés actions, le FCP pourra intervenir sur les marchés à terme ferme et conditionnels français.

## **PERFORMANCE VITAE (Financière de Champlain)** **FR0010219808**

Le FCP a pour objectif d'obtenir un rendement supérieur à celui des marchés actions européens à moyen long terme, en profitant notamment de la dynamique des valeurs liées au vieillissement de la population.

Le FCP n'a pas d'indicateur de référence car le processus de gestion est basé sur une sélection de titres par des critères fondamentaux en dehors de tout critère d'appartenance à un indice de marché. Aucun indice existant ne reflète exactement l'objectif de gestion. Toutefois, l'indice EUROSTOXX 50 (dividendes réinvestis), indice représentatif des 50 plus grandes capitalisations de la Zone Euro, pourra servir d'indicateur a posteriori de la performance.

La sélection des valeurs du portefeuille repose sur un examen approfondi de la société (perspectives de développement, commercialisation de nouveaux produits, structure financière...) complété par des rencontres avec ses dirigeants.

Dans le but d'atteindre son objectif de gestion, la gestion est active avec différents seuils d'achat et de vente pour chaque titre : les positions sont renforcées en cas de baisse de cours (de 20% par rapport au cours moyen d'achat) et allégées en cas de hausse de cours (de 20% par rapport au cours moyen d'achat). La zone géographique prépondérante sera la France. La gestion respecte le cadre réglementaire du PEA avec un investissement minimum de 75% de l'actif en actions de la Communauté Européenne.

## **PETERCAM EQUITIES EUROPE CAP (Petercam AM)** **BE0058179764**

Les placements de ce compartiment ont pour objet les actions de sociétés européennes et tout titre donnant accès au capital de ces sociétés. Sont assimilées aux actions de sociétés européennes, les actions d'autres sociétés qui ont en Europe une part significative de leurs actifs, activités, centres de profit ou centres de décision.

Le compartiment peut employer des produits dérivés, pour autant qu'ils satisfassent les contraintes imposées par la législation et la réglementation belge, et détenir des liquidités à titre accessoire ou temporaire sous forme de comptes courants, dépôts ou titres.

Le compartiment investit dans des organismes de placement collectif ouverts pour un maximum de 10% de son actif.

## **PETERCAM EQUITIES EUROPE SUSTAINABLE (Petercam AM)** **BE0940002729**

Les placements de ce compartiment ont pour objet les actions de sociétés européennes et tout titre donnant accès au capital de ces sociétés. Sont assimilées aux actions de sociétés européennes, les actions d'autres sociétés qui ont en Europe une part significative de leurs actifs, activités, centres de profit ou centres de décision.

Le fonds est composé d'actions émises par des entreprises choisies selon leurs engagements et leurs pratiques en matière de développement durable, lesquels sont déclinés selon des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance.

## **PICTET FUNDS - CLEAN ENERGY R EUR (Pictet AM)** **LU0280435461**

Ce Compartiment applique une stratégie de croissance du capital en investissant aux moins deux tiers de ses actifs totaux dans des actions émises par des sociétés contribuant à la réduction des émissions de carbone. L'univers d'investissement n'est pas limité à une zone géographique précise. Les sociétés ciblées seront surtout, mais pas exclusivement, des sociétés actives dans les domaines suivants : ressources et infrastructures plus propres, équipements et technologies réduisant les émissions de carbone, génération, transmission et distribution d'énergie plus propre, transports et carburants plus propres et efficacité énergétique.

## **PICTET FUNDS (LUX) EUROPEAN SUSTAINABLE EQUITIES P CA (Pictet Funds Europe SA)** **LU0144509717**

Ce compartiment investira au moins deux tiers de ses actifs totaux dans des actions de sociétés ayant leur principale activité et/ou leur siège social en Europe et aura pour objectif de profiter du potentiel supérieur des entreprises appliquant les principes du développement durable dans leurs activités. Des critères d'exclusion sont appliqués sur le tabac, l'énergie nucléaire, l'armement, la pornographie et le jeu s'ils concernent plus de 5% de l'activité de l'entreprise. Pictet et Cie utilisera une méthode de rating interne intégrant des aspects sociaux et environnementaux pour évaluer l'attractivité des entreprises. Le portefeuille, intégrera de façon optimale le niveau de durabilité par rapport au profil de risque des entreprises.

La méthode, mise au point par Pictet et Cie, vise à surpondérer, par rapport au poids du titre dans son indice de référence, les titres des sociétés dont la note de durabilité relative est supérieure à la moyenne et à sous-pondérer ou exclure celles ayant une note inférieure à la moyenne.

Ce compartiment détiendra un portefeuille diversifié qui sera composé, en principe, de titres de sociétés cotées. Ces titres pourront notamment être des actions ordinaires, préférentielles, des

*Nouveau*

*Nouveau*

obligations convertibles et dans une moindre mesure des warrants sur valeurs mobilières et des bons de souscription.

Le Compartiment pourra utiliser des techniques et instruments dérivés dans le cadre d'une gestion efficace et ce dans les limites prévues par les restrictions d'investissement.

#### **PICTET FUNDS (LUX) WATER P EUR CAP (Pictet Funds Europe SA)** **LU0104884860**

La politique d'investissement de ce compartiment est d'investir en actions de sociétés du monde entier actives dans le secteur de l'eau et de l'air.

Les sociétés visées pour le secteur de l'eau seront notamment les sociétés productrices d'eau, les sociétés de conditionnement et de désalinisation, les sociétés de distribution, les sociétés d'emballage, de transport et d'acheminement, les sociétés spécialisées dans le traitement des eaux usées, égouts et traitement des déchets solides, liquides et chimiques, les sociétés exploitant les stations d'épuration ainsi que les sociétés d'équipement et les sociétés de consultants et d'engineering liées aux activités décrites ci-dessus. Les sociétés visées pour le secteur de l'air seront notamment les sociétés chargées du contrôle de la qualité de l'air, les sociétés fournissant les équipements nécessaires à la filtration de l'air ainsi que les sociétés fabricant les catalyseurs pour véhicules.

Le compartiment investira au minimum deux tiers de ses actifs totaux en actions de sociétés actives dans le secteur de l'eau. Ce compartiment détiendra un portefeuille diversifié qui sera composé dans les limites des restrictions d'investissement, de titres de sociétés cotées. Ces titres pourront être notamment des actions ordinaires, préférentielles et dans une moindre mesure des warrants sur valeurs mobilières et des bons de souscription. En outre, le Compartiment pourra également investir, jusqu'à 10% de ses actifs nets dans des OPC.

Le Compartiment pourra également investir dans des produits structurés, tels que notamment des obligations ou autres valeurs mobilières dont le rendement serait par exemple en relation avec l'évolution d'un indice, de valeurs mobilière ou d'un panier de valeurs mobilières ou d'un organisme de placement collectif. Le Compartiment pourra utiliser des techniques et instruments dérivés dans le cadre d'une gestion efficace et ce dans les limites prévues par les restrictions d'investissement.

#### **PIONEER FUNDS GLOBAL ETHICAL EQUITY A EURO (Pioneer Asset Management SA)** **LU0119369972**

L'objectif de ce Compartiment est d'obtenir la croissance du capital sur le moyen ou long terme en investissant au moins deux tiers de la totalité de ses actifs dans un portefeuille diversifié d'actions et d'instruments apparentés à des actions émis par des sociétés qui répondent à certains critères environnementaux, sociaux et de gouvernance, quel que soit le pays dans lequel se trouve leur siège social ou dans lequel elles exercent une part prépondérante de leurs activités économiques.

Le Gestionnaire est aidé par un comité consultatif qui s'assure que les objectifs éthiques généralement acceptés sont représentés dans la politique d'investissement.

Il est prévu de donner un maximum de flexibilité au Gestionnaire pour l'investissement des actifs du Compartiment afin d'obtenir le rendement le plus élevé possible pour les investisseurs, considérant l'objectif et la politique d'investissement du Compartiment, dans les limites stipulées au Règlement de Gestion. Ce Compartiment n'est pas dédié à un secteur en particulier et il peut investir dans une large gamme de secteurs et d'activités. Il n'y a aucune restriction formelle quant à la proportion des actifs nets du Compartiment qui peuvent être investis dans une quelconque région géographique.

#### **SARASIN EURO Oblig ISR (UFG Sarasin AM)** **FR0007039243**

L'objectif de gestion de l'OPCVM est de bénéficier des écarts de rémunération des titres privés pour surperformer l'indicateur de référence, le JP MORGAN GLOBAL GOVERNMENT BOND EMU en sélectionnant ses titres au sein d'un univers d'investissement répondant à des critères extra-financiers de gestion socialement responsable.

Afin de réaliser son objectif de gestion, le gérant construira de manière discrétionnaire un portefeuille équilibré, majoritairement composé d'actifs obligataires.

Il utilisera, à cet effet, d'une part les possibilités offertes par une gestion active de l'allocation sur la courbe des taux d'intérêt et d'autre part l'écart de rendement offert par les émetteurs privés c'est-à-dire les émetteurs ne bénéficiant pas d'une garantie d'Etat.

Pour l'analyse extra-financière des émetteurs privés, SARASIN ASSET MANAGEMENT (France) utilise les services du département ISR de la BANQUE SARASIN & CIE SA, son actionnaire de référence et/ou d'agences de notation spécialisées.

Les notations s'échelonnent de 0 (sensibilité nulle à la responsabilité sociale), à 2 (note maximale), sur une échelle décimales.

Le portefeuille de SARASIN EURO OBLIG ISR sera géré de manière à observer que l'ensemble des titres privés détenus dans le portefeuille affichent une note moyenne supérieure ou égale à 1.

#### **SARASIN SUSTAINABLE EQUITY GLOBAL EUR A D (Sarasin Investment Fund)** **LU0097427784**

Le Compartiment Sarasin Sustainable Equity - Global vise une croissance du capital sur le long terme par le biais de placements diversifiés en actions internationales.

Le Compartiment investit dans les sociétés qui apportent leur contribution à une économie durable. Ces entreprises se distinguent par leur stratégie axée sur une gestion respectueuse de l'environnement et une grande proactivité dans leurs relations avec toutes les parties impliquées (employés, clients, bailleurs de fonds, actionnaires, pouvoirs publics...). Le Compartiment investit donc principalement dans les leaders de chaque secteur qui voient dans le concept du développement durable une opportunité stratégique. Des secteurs spécifiques peuvent être exclus de l'univers d'investissement.

Au moins deux tiers du Compartiment sont investis dans des actions d'entreprises remplissant les critères précédemment énoncés. Jusqu'à 15% des actifs nets du Compartiment peuvent également être investis dans des titres de dette convertibles et à option, des titres à revenu fixe ou variable (y compris les obligations à coupon zéro) et dans d'autres instruments porteurs d'intérêts visés par la directive du Conseil de l'Union européenne sur la fiscalité des revenus de l'épargne.

Des liquidités peuvent être détenues dans la limite des 15% susmentionnée.

Une commission interdisciplinaire assiste le Conseiller en investissement pour ce qui est du concept et des critères d'éligibilité. Elle discute avec lui des nouvelles connaissances scientifiques et sociales. La commission n'a aucun pouvoir de décision.

Elle est composée d'experts des domaines des sciences naturelles et sociales ainsi que de l'économie.

#### **UBS (LUX) EF - GLOBAL INNOVATORS B (UBS AG)** **LU0130799603**

Le fonds vise à réaliser une plus-value élevée combinée à un rendement élevé en veillant à assurer la sécurité du capital et la liquidité des actifs du fonds.

Le fonds investit au moins 70% de son actif dans des actions et autres parts de capital soigneusement sélectionnées de petites et moyennes entreprises (innovateurs) au niveau mondial, dont les produits et services constituent une contribution au développement durable. Dans le choix des entreprises et des émetteurs, outre les facteurs financiers traditionnels, l'on tient compte également de critères écologiques, sociaux et éthiques (socially responsible investments, SRI). Ainsi les domaines comme la stratégie de l'entreprise, l'innovation, la Corporate Governance et les intérêts des différents groupes concernés entrent en ligne de compte.

Au sein de l'univers de placement, le choix se porte principalement sur les petites et moyennes entreprises dont les produits et services se distinguent par leur grande utilité sur le plan écologique ou social (spécialement dans les domaines de la mobilité, de l'alimentation en énergie, de l'eau, de l'alimentation et des services de santé) et qui ont un caractère innovant. Cette étape est réalisée par une équipe SRI d'UBS Global Asset Management en collaboration avec des agences de notation externes.

**Nouveau**

**Nouveau**

L'ensemble des actifs utilisés dans le cadre de la gestion des supports proposés au contrat Solid'R Vie figure dans les prospectus détaillés visés par l'AMF.

FAPES Diffusion

SAS de Courtage au capital social de 2 688 393 € - N°ORIAS: 07 000 759 - RCS Paris B 421 040 544 - Siret 421 040 544 00056 - APE 6622Z  
Garantie financière et assurance de responsabilité civile professionnelle conformes aux articles L.530-1 et L.530-2 du Code des assurances

e-cie vie

7/9, boulevard Haussmann - 75009 Paris

S.A. au capital de 47 362 780 €, entreprise régie par le Code des assurances / 440 315 612 RCS Paris